

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1359/SG/FIN autorisant M. Abdourahman Abdallah A. Dorani à acquérir une parcelle de terrain non bâti sise à Ambouli (T.F. n° 955).

n° 69-1359/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
16 septembre 1969

Numéro JO
n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro
10 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdourahman Abdallah A. Dorani est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâtie, d'une superficie de 1.400 mètres carrés, sis à Ambouli, route circulaire, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 955 au nom de M Abdallah Abdourahman Dorani.